

LE CHANGEMENT

D'ASSUREUR EN

ASSURANCE

«EMPRUNTEURS»

ÉTAT DES LIEUX

AU LENDEMAIN DE LA RÉFORME

Sous la direction scientifique de **Luc MAYAUX**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III, Centre de droit de la responsabilité et des assurances, membre du Comité consultatif du secteur financier

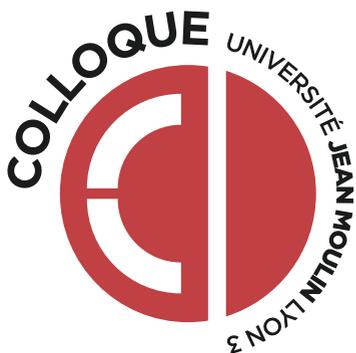
🕒 8H30-17H00

12 JANVIER 2018



Amphithéâtre Huvelin
Université Jean Moulin Lyon 3

15 quai Claude Bernard - Lyon 7^e



**VALIDATION AU TITRE DE LA
FORMATION CONTINUE
DES AVOCATS**

LE CHANGEMENT

D'ASSUREUR EN

ASSURANCE

«EMPRUNTEURS»

ÉTAT DES LIEUX

AU LENDEMAIN DE LA RÉFORME

Sous la direction scientifique de **Luc MAYAUX**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III, Centre de droit de la responsabilité et des assurances, membre du Comité consultatif du secteur financier

12 JANVIER 2018

8H30-17H



Amphithéâtre Huvelin
Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard - Lyon 7^e

Ce colloque fait suite à une réforme législative issue de la loi n° 2017-203 du 21 février 2017 qui, en matière d'assurance en garantie d'un crédit immobilier, permet désormais de changer d'assureur tous les ans. Cette loi entrera en vigueur le 1er janvier 2018 pour les contrats en cours sous réserve d'une question prioritaire de constitutionnalité pendante devant le Conseil constitutionnel.

Cette question est donc d'une brûlante actualité et pose des problèmes juridiques importants. Ils touchent notamment aux conditions d'un changement d'assureur (les deux assurances successives doivent présenter des niveaux de garanties équivalents), à la manière dont l'emprunteur doit être informé (devoir d'information et de conseil du banquier) et au problème de la continuité des garanties (nécessité qu'il n'y ait aucun « trou » de garantie entre les deux assurances). La réussite de la réforme, qui tend à développer la concurrence dans le secteur des assurances « emprunteurs », suppose une bonne maîtrise de ces problèmes juridiques. Le colloque a pour ambition de confronter les points de vue et, éventuellement, de proposer des solutions. Il réunira des universitaires et des acteurs du secteur, notamment de la place de Lyon qui est très présente en la matière.

MATINÉE

🕒 08 h 30 | Accueil des participants

🕒 09 h 00 | Mots d'accueil

Hervé de Gaudemar, Doyen de la Faculté de droit

Olivier Gout, Directeur du Centre de droit de la responsabilité et des assurances

🕒 09 h 30 | Exposé introductif : *Le changement, c'est maintenant*

Marc Bruschi, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur de l'Institut des assurances d'Aix-Marseille

🕒 10 h 00 | Autour du changement

- Assurance « emprunteurs » et TEG

Marc Bruschi, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur de l'Institut des assurances d'Aix-Marseille

- L'équivalence des niveaux de garantie

Grégoire Dupont, Directeur général AGEA

🕒 11 h 00 | Pause

🕒 11 h 15 | Les sources du changement : l'empilage des textes, la résistance de la jurisprudence

Agnès Pimbert, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, co-responsable du Master de droit des assurances

🕒 11 h 45 | La date du changement : la loi et le contrat

Luc Mayaux, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III, Centre de droit de la responsabilité et des assurances, membre du Comité consultatif du secteur financier

🕒 12 h 15 | Débats

🕒 12 h 30 | Pause

APRÈS-MIDI

🕒 **14 h 00** | Les effets du changement : le changement dans la continuité ?

Luc Mayaux, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III, Centre de droit de la responsabilité et des assurances, membre du Comité consultatif du secteur financier

🕒 **14 h 30** | L'information sur le changement : quoi dire et quand dire ?

Anne Pélissier, Professeur à l'Université de Montpellier, responsable du master 2 de droit des assurances

🕒 **15 h 00** | Débats et Pause

🕒 **15 h 30** | Table ronde

Avec la participation de professionnels de l'assurance

🕒 **16 h 30** | Rapport de synthèse

Jérôme Kullmann, Professeur à l'Université de Paris-Dauphine, directeur de l'Institut des assurances de Paris-Dauphine

Validation au titre de la formation continue des avocats (7h)

DROITS D'INSCRIPTION

- ✔ 250 euros TTC pour les professionnels (incluant le cocktail déjeunatoire - dans la limite des places disponibles)
- ✔ Gratuit pour les jeunes praticiens (moins de 2 ans d'exercice - déjeuner non inclus)
- ✔ Gratuit pour les étudiants et les enseignants-chercheurs (déjeuner non inclus)

Inscription obligatoire

Pour vous inscrire, téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

elj.univ-lyon3.fr/actualites

CONTACT

Équipe de recherche
Louis Josserand

✉ edprive@univ-lyon3.fr

☎ 04 26 31 87 57 / 88 49



@Droit_Lyon3



FACULTÉ DE **DROIT**
ÉQUIPE DE RECHERCHE **LOUIS JOSSERAND**
CENTRE DE **DROIT**
DE LA **RESPONSABILITÉ**
ET DES **ASSURANCES**





1 CAMPUS DE LA **MANUFACTURE DES TABACS** | Lyon 8^e
 6 cours Albert Thomas
 6 rue Pr. Rollet
 1 avenue des Frères Lumière

2 CAMPUS DES **QUAIS** | Lyon 7^e

- | | |
|--|--|
| A PALAIS DE L'UNIVERSITÉ
15 quai Claude Bernard | B BÂTIMENT NEW DEAL
25 rue de l'Université |
| C ATHÉNA DUGAS
7 rue Chevreul | D IUT JEAN MOULIN
88 rue Pasteur |
| F CENTRE DE LA RECHERCHE EUGÈNE CHEVREUL
18 rue Chevreul | E MILC
35 rue Raulin |



D'INFOS

FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR



- 9 Manufacture des Tabacs
- 9 Campus des Quais
- 9 Campus de Bourg-en-Bresse

WWW.UNIV-LYON3.FR